

**Communiqué final de l'atelier de
présentation du Programme de Promotion
de l'exploitation certifiée des forêts**

Brazzaville, le 14 janvier 2014

Il s'est tenu, le mardi 14 janvier 2014 à Brazzaville, dans la salle de conférences 315 du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, l'atelier de promotion de l'exploitation certifiée des forêts. Cet atelier a été organisé par le Programme de Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts (PPECF)/COMIFAC-KfW avec l'appui du Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable (MEFDD).

L'atelier a réuni une soixantaine de participants venant de divers horizons : cadres des administrations publiques, institutions internationales, bailleurs de fonds, sociétés forestières, ONG internationales et nationales ainsi que des étudiants de l'ENSAF.

La liste des participants est jointe en annexe.

De la cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture a été marquée par deux allocutions.

Monsieur Joachim KONDI, Directeur Général de l'Economie Forestière, Point focal COMIFAC Congo, après avoir souhaité la bienvenue aux participants à l'atelier, a souligné que ce programme vise une augmentation des superficies des forêts éco-certifiées du Bassin du Congo estimées aujourd'hui à 4,2 millions d'hectares, à travers trois composantes, à savoir :

- i. la mise en place de mécanismes techniques et formels ainsi que des conditions institutionnelles propices à la certification ;
- ii. l'amélioration de la qualité de l'exploitation industrielle des forêts par le biais de formations et d'activités spécifiques liées à la certification ;
- iii. le renforcement de la communication sur l'exploitation industrielle durable.

Il a ensuite ajouté qu'avec l'entrée en vigueur du Règlement Bois de l'Union Européenne et la mise en œuvre des APV- FLEGT, le Congo a

ATELIER DE PROMOTION DU PROGRAMME DE PROMOTION DE L'EXPLOITATION CERTIFIEE DES
FORETS (PPECF) DU 14 JANVIER 2014, A BRAZZAVILLE AU CONGO

besoin de ce type d'appui pour soutenir habilement une politique de progression des produits certifiés.

Enfin, il a indiqué que ce programme sous régional, opérationnel depuis avril 2012, a réalisé une série d'interventions qui encouragent la certification des forêts dans les pays bénéficiaires (Cameroun, Congo, RCA, RDC et Gabon), et devient une opportunité de financement des activités que le Congo doit saisir pour la protection de son patrimoine forestier.

Monsieur Michel ELENGA, Directeur de Cabinet du Ministre de l'Economie Forestière et du Développement Durable ouvrant l'atelier, a remercié, au nom de son Excellence Monsieur Henri DJOMBO, Ministre de l'Economie Forestière et du Développement Durable, les participants pour avoir répondu à son invitation et leur a souhaité une bonne et heureuse année 2014.

Il a ensuite indiqué que la certification forestière est devenue une réalité du marché et la demande des produits de bois certifiés est en augmentation en Amérique du nord et en Europe de l'ouest, régions dans lesquelles se trouvent les principaux consommateurs de bois tropicaux. La certification forestière impose le commerce des produits exploités de manière légale et provenant de forêts durablement gérées.

Le Congo a-t-il poursuivi, s'est engagé depuis 2000, sous l'impulsion de Monsieur Denis SASSOU NGUESSO, Président de la République, à œuvrer pour une gestion durable des forêts et a lancé un programme d'aménagement des forêts. A ce titre une superficie de 4.057.985 ha est déjà placée sous aménagement, soit 40% de la superficie totale concédée à l'exploitation et 2.500.000 ha certifiées. Ces plans d'aménagement constituent la base pour la certification des premières concessions forestières.

Il a par ailleurs relevé le fait qu'après que le Conseil d'Administration du Forest Stewardship Council (FSC) ait suspendu injustement et de manière injustifiée, le certificat de bonnes pratiques forestières, accordé à l'Unité Forestière d'Aménagement Ngombé, la plus grande superficie certifiée au monde, le Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable a décidé de promouvoir la double certification

forestière. C'est ainsi que le Congo a décidé de mettre en place un système national de certification, le PAFC-Congo, qui sera endossé par le PEFC International.

Enfin, Il a souhaité que cette initiative soit soutenue par le PPECF et que les conclusions de la réunion de concertation sur sa mise en œuvre, qui s'est tenue au lendemain de la clôture du forum international sur le développement de la filière bois dans le bassin du Congo, soient prises en compte. Ce qui permettra de financer les activités prioritaires de notre pays, qui s'est fixé comme objectif, l'aménagement de toutes les concessions forestières à l'horizon 2016, année d'achèvement du Programme National de Développement, PND, et leur certification progressive.

Du déroulement des travaux

Au terme de la cérémonie d'ouverture, les participants ont mis en place un présidium composé comme suit :

- Président : **Joachim KONDI**, Directeur Général de l'Economie Forestière, point focal COMIFAC,
- Vice-Président : **Jean Jacques SAMBA** Secrétaire Général de l'UNI- CONGO ;
- Modérateur : **Gervais ITSOUA MADZOU**, Président CEDEV ;
- Rapporteur : **Alain Marius NGOYA KESSI**, Directeur de la Valorisation et des Ressources Forestières
- Secrétariat : **Marcel MOUKISSI**, Attaché aux Forêts, Chef du Secrétariat ;

Membres :

- **Elie Olivier NGOA YAKAM**, Expert Régional PPECF ;
- **Ghislain Wilson ELENGA**,
- **Styvelle de Rhodes MAKANGOU**,

Avant d'examiner les différents points de l'agenda, le président des travaux a présenté les objectifs ainsi que les résultats attendus.

L'objectif principal de l'atelier est de présenter le Programme de promotion de l'exploitation certifié des forêts (PPECF) aux concessionnaires et parties prenantes impliqués dans la gestion durable

des ressources forestières et fauniques dans les pays du Bassin du Congo.

De façon spécifique, il s'agit de :

- rappeler l'objectif général du PPECF ;
- préciser ses principales composantes à travers des interventions, réalisées, en cours ou à venir ;
- identifier les voies d'un renforcement de la communication sur les activités du Programme et la recherche de synergies avec d'autres interventions ;
- nouer de nouveaux contacts au niveau des différents pays et recueillir des idées d'interventions.

Des communications

Les interventions ont été axées sur les thématiques suivantes :

- Origine du projet et ses objectifs, activités prévues et résultats attendus, mécanismes de financement et l'état d'avancement du projet présenté par monsieur Romain Lorent, Gestionnaire du projet ;
- Expérience du Congo en matière d'aménagement et de certification forestière par monsieur Alain Marius NGOYA KESSI, Directeur de la Valorisation des Ressources Forestières ;
- Présentation du programme biennal de travail 2014-2015 par monsieur Elie Olivier NGOA, Expert Régional du projet.

Les différentes communications ont suscité un intérêt particulier qui a conduit à des échanges fructueux à l'issue desquels les recommandations suivantes ont été retenues comme priorités pour la République du Congo :

- 1) Le point focal COMIFAC devrait servir de courroie de transmission des priorités des pays en matière de promotion de certification ;
- 2) La COMIFAC devrait mener une démarche auprès des institutions internationales pour amoindrir le coût des images satellitaires utiles pour l'aménagement des forêts du Bassin du Congo ;
- 3) Le projet devrait appuyer les actions ci-après :

ATELIER DE PROMOTION DU PROGRAMME DE PROMOTION DE L'EXPLOITATION CERTIFIEE DES FORETS (PPECF) DU 14 JANVIER 2014, A BRAZZAVILLE AU CONGO

- la mise en œuvre du PAFC Congo, Cameroun et Gabon dans le cadre de la double certification ;
- la légalité forestière ;
- la formation des cadres des entreprises, des administrations et des ONG nationales au SIG et à l'interprétation des images satellitaires ;
- la mise en place des unités de lutte anti braconnage en appuyant la formation et le recrutement des Eco gardes ;
- le développement de l'approche paysage (Landscape) dans la gestion durable des forêts faces aux menaces des secteurs agro-industriels, miniers et infrastructurels ;
- l'amélioration des standards de certification à travers l'insertion des critères liés à la transformation du bois et la valorisation des déchets ;
- l'adaptation des nouveaux PCI du FSC en PCI nationaux ;
- les formations d'auditeurs et d'étudiants dans le domaine de la certification forestière ;
- le développement des activités alternatives notamment : les activités génératrices de revenus des populations rurales dans les concessions forestières ;
- le renforcement des capacités des conseils de concertation dans le montage et le suivi/évaluation des projets dans les séries de développement communautaire.

De la cérémonie de clôture

La cérémonie de clôture a été marquée par la lecture du communiqué final et le mot de clôture de monsieur Michel ELENGA Directeur de Cabinet du Ministre de l'Economie Forestière et du Développement Durable, prononcé par monsieur Joachim KONDI, Directeur Général de l'Economie Forestière.

Fait à Brazzaville, le 14 janvier 2014

Les participants

**ATELIER DE PROMOTION DU PROGRAMME DE PROMOTION DE L'EXPLOITATION CERTIFIEE DES
FORETS (PPECF) DU 14 JANVIER 2014, A BRAZZAVILLE AU CONGO**